



CAUSE ANIMALE

PLAN D' ACTIONS 2020/2026

Direction Transition écologique et solidaire

05 57 93 65 15

accueil-transitionecologique@mairie-pessac.fr

Préambule

89% des Français jugent la cause animale importante. Véritable enjeu politique, cette question s'inscrit naturellement dans le cadre de l'action publique.

La définition donnée par l'ANSES en France (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) est la suivante :

« Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal. »

Engagée depuis plusieurs années pour la cause animale, la Ville de Pessac a mené différentes actions telles que le renforcement de son soutien à la Société Protectrice des Animaux, la signature d'un partenariat avec la Ligue Protectrice des Oiseaux ou encore la prise d'un arrêté municipal interdisant les cirques avec animaux sauvages sur sa commune.

La Ville de Pessac et ses élus, souhaitent aujourd'hui inviter à repenser le droit des animaux. A ce titre, la démarche initiée durant l'été a permis le vote à l'unanimité d'une motion sur le bien-être animal. Lors du Conseil municipal du 29 septembre 2020, cette motion en faveur du Référendum pour les animaux et les sept propositions législatives ont été portées. (cf. motion en annexe du présent document).

Avec la création d'une délégation dédiée, la municipalité entend poursuivre sa défense de la cause animale en s'engageant dans une démarche partenariale de fond visant à faire respecter le droit des animaux sur son territoire.

Enfin, cette mandature encourageant le travail en transversalité, la délégation de la cause animale en sera le parfait exemple avec la mobilisation sur ce sujet d'un grand nombre de Directions municipales, de services communs de Bordeaux Métropole et d'acteurs locaux du monde animal.

Méthodologie

Pour initier ce projet, la Ville de Pessac a rencontré différents acteurs du monde associatif, institutionnel et citoyen de la cause animale prêts à se mobiliser à ses côtés et a ainsi constitué un comité partenarial.

Ce comité partenarial a et aura pour mission d'apporter un appui scientifique et technique aux collectivités du bloc communal et de contribuer à la diffusion des actions en faveur de la cause animale. Ce comité permettra d'intégrer la cause animale comme l'une des thématiques prioritaires de la mandature 2020-2026.

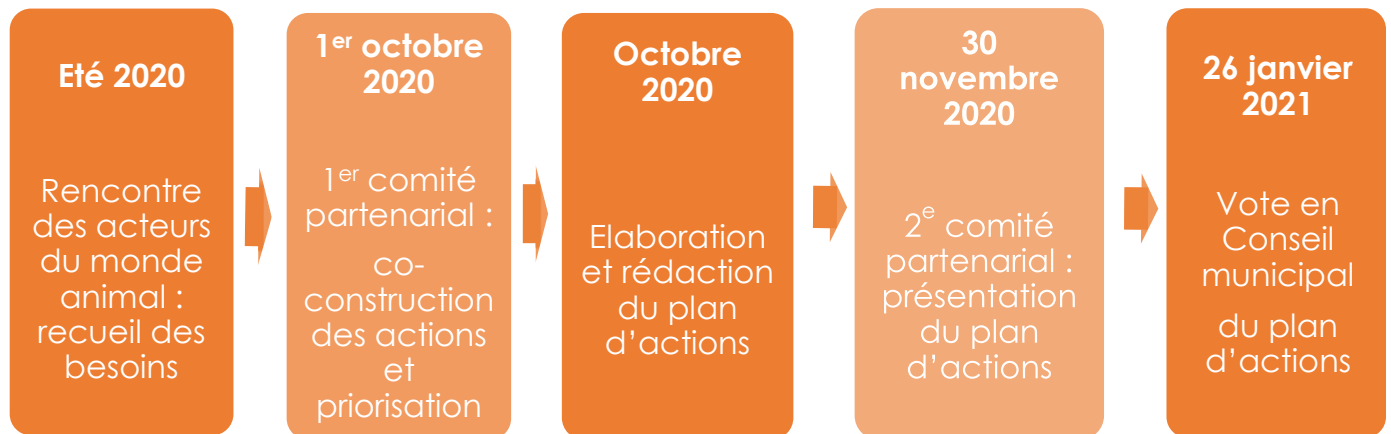
Concernant le fonctionnement plus précis du comité partenarial :

- Tenue d'un comité une fois par an au minimum sur saisie de la Ville de Pessac ;
- Mobilisation, si nécessaire, sur sollicitation d'un de ses membres concernant un sujet ou une thématique en particulier qui ne pourrait pas attendre le comité partenarial annuel ;
- Association des membres aux actions menées par la Ville en fonction de leurs compétences et de leur champ d'intervention ;
- La Ville devra présenter l'avancement du plan d'actions présenté dans ce document lors du comité partenarial annuel. Lors de ce dernier, une évaluation collective des actions mises en place sera effectuée. Cette évaluation permettra à la Ville de Pessac de modifier, réorienter, conforter une ou plusieurs de ses actions.

Le comité sera amené à s'élargir à de nouveaux acteurs dans une démarche collaborative et transversale : élus et services concernés, un élu de l'opposition choisi par ses pairs, d'autres acteurs du terrain exprimant la volonté de rejoindre la Ville...

Concernant la participation citoyenne, un tirage au sort sera effectué chaque fin d'année parmi les Pessacais volontaires afin de conforter la dimension citoyenne du comité.

Ci-dessous les différentes étapes de la démarche de co-élaboration du plan d'actions :



Lors des deux premières rencontres du comité partenarial, il était composé de :

- Ville de Pessac
- SPA
- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- Ecosite du Bourgailh
- L 214
- Ecole du chat libre de Bordeaux
- Parti animaliste
- Citoyens militants

Le premier comité partenarial a donné lieu à la présentation de pistes d'actions issues des rencontres bilatérales menées par la Ville. Dans une démarche de co-construction, ces pistes d'actions ont été amendées, tenant compte de l'expertise terrain de ses membres et de leurs propositions. Un système de vote a permis de prioriser 3 actions à mettre en œuvre sur les 12 soumises au vote.

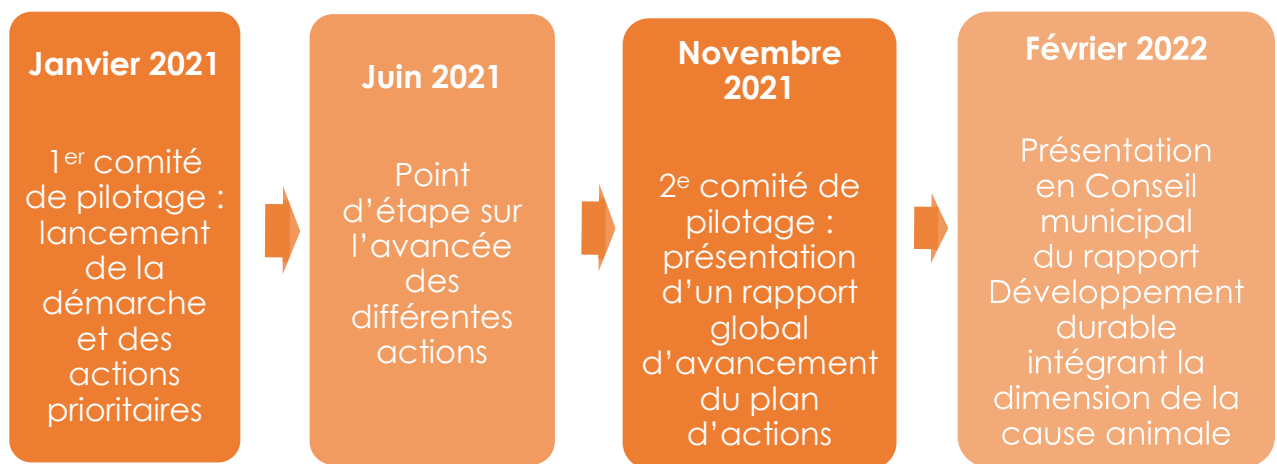
Ces actions identifiées comme prioritaires sont indiquées dans le plan d'action par le biais de ce logo :



Gouvernance

La Direction de la Transition écologique et solidaire assure la coordination générale et la mise en oeuvre de ce plan d'actions.

Après identification des Directions municipales, des services communs et des partenaires à associer pour chaque action, un comité de pilotage sera constitué en décembre 2020 afin de piloter l'exécution des 20 actions programmées dans ce plan.



Le comité de pilotage se compose de :

- ✓ Monsieur le Maire ou ses représentants : l'Adjoint au Maire délégué à la transition écologique, la biodiversité, l'hygiène et la propreté ; la conseillère municipale déléguée à l'alimentation durable, la lutte contre le bruit, la protection animale et la réduction des déchets
- ✓ Les élus référents
- ✓ La Direction de la Transition écologique et solidaire
- ✓ Les Directions municipales impliquées
- ✓ Les services communs de Bordeaux Métropole

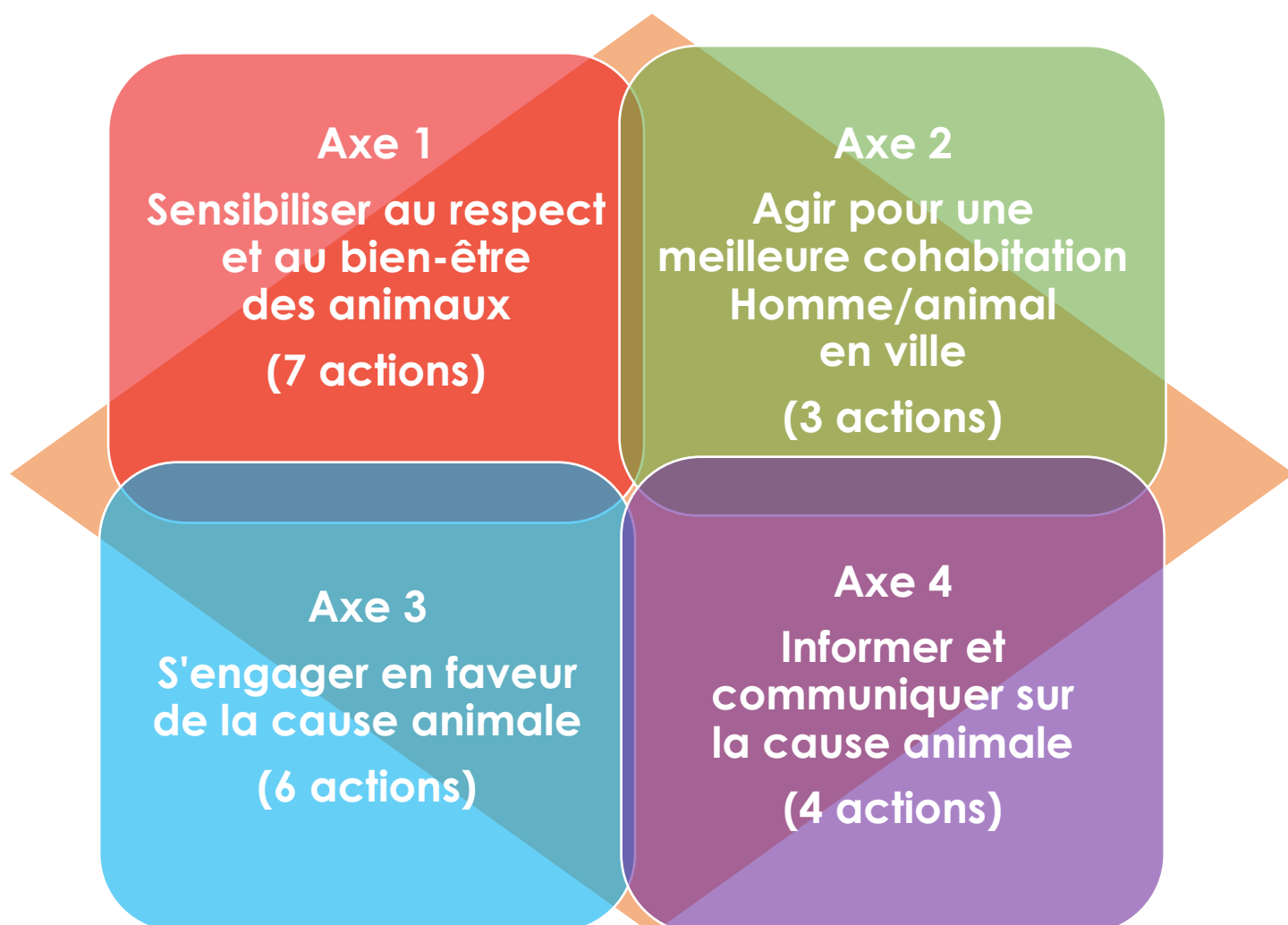
Du fait de l'amplitude du champ d'intervention de la démarche de la cause animale et du nombre d'acteurs engagés, la gouvernance de ce projet repose sur une nécessaire transversalité dans les actions à mener, telle que souhaitée par Monsieur le Maire.

Le plan d'actions

Pour rendre l'action lisible et pertinente, la Ville de Pessac a choisi de construire son plan d'actions autour de 4 axes, déclinés en 20 actions.

Chacun de ses axes se traduit en actions concrètes auprès des publics ciblés, qu'ils s'agissent des usagers, des scolaires, des étudiants ou encore des agents municipaux.

Ces actions pourront être complétées, amendées ou enrichies au fil des avancées de la démarche, notamment grâce aux contributions des partenaires.



AXE 1 : SENSIBILISER AU RESPECT ET AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX

« Je me sers des animaux pour instruire les hommes » a écrit Jean de la Fontaine
La Ville de Pessac souhaite placer l'éducation au respect du bien-être animal comme un enjeu fondamental de sa politique. Le respect des animaux doit s'apprendre dès le plus jeune âge et se cultiver tout au long du parcours de vie du citoyen.

Au même titre que la transition écologique et la biodiversité, la cause animale est une thématique éveillant la curiosité des enfants. Elle s'installe comme un des grands enjeux de notre société, soucieuse d'améliorer la conscience citoyenne et le vivre ensemble.

Cet axe a pour vocation d'inscrire la cause animale au sein d'actions déjà existantes (comme dans les parcours thématiques) mais également de proposer de nouvelles actions, tant sur le volet interne au fonctionnement municipal qu'à l'attention de l'ensemble des Pessacaises et Pessacais.

Ce premier axe présente les 7 actions suivantes :

- 1 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des enfants de 3 à 11 ans dans les parcours thématiques
- 2 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information auprès des agents municipaux
- 3 Associer le Conseil municipal des enfants à la réflexion sur la cause animale
- 4 Sensibiliser les enfants à la cause animale sur les temps d'accueil périscolaire et de centres de loisirs
- 5 Associer les étudiants et les intervenants de l'enseignement supérieur à la réflexion sur la cause animale
- 6 Intégrer la dimension de la cause animale dans les missions d'une future brigade de l'environnement
- 7 Mettre en place des animations à l'occasion de la Journée mondiale des animaux le 4 octobre

AXE 1 : SENSIBILISER AU RESPECT ET AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX



1

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des enfants de 3 à 11 ans dans les parcours thématiques



Moyens



- Construire ou retravailler, sur des projets existants, un ou plusieurs projets d'action sur la thématique de la cause animale
- Identifier les offres pédagogiques par les structures repérées
- Intégrer les Refuges LPO dans les écoles maternelles et élémentaires volontaires comme support pédagogique

Interlocuteurs



- Ville de Pessac : Direction Enfance
- Partenaires : LPO, SPA, Ecole de chiens guide d'aveugle Aliénor, Ecosite du Bourgailh, Centre équestre, Handichiens...

Estimation budgétaire



- 2 000€/an

Calendrier prévisionnel



1^{ère} phase : construction et mise en place de tout ou partie des actions pour la rentrée scolaire 2021-2022

2^e phase : 2022 évaluation des actions existantes - étude d'opportunité sur de nouvelles actions - mise en place à la rentrée scolaire 2022-2023

AXE 1 : SENSIBILISER AU RESPECT ET AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX



2 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'information auprès des agents municipaux



Moyens



- Intégrer la cause animale dans un cycle de formation sur 3 ans consacré à la transition écologique
- Rédiger un cahier des charges et identifier des structures de formation
- Identifier les cibles prioritaires (agents d'accueil, aides à domicile, assistantes maternelles, animateurs, agents de la Police municipale...)
- Intégrer la cause animale dans le futur portail Intranet MAIA



Interlocuteurs

- **Ville de Pessac:** Direction Ressources humaines, Direction Communication/Imprimerie et Direction Transition écologique et solidaire



Estimation budgétaire

Coût intégré au budget formation de la Ville



Calendrier prévisionnel

2021 : rédaction du cahier des charges et identification des prestataires de formation

2022 - 2024 : mise en place des formations avec une priorisation des agents ciblés

AXE 1 : SENSIBILISER AU RESPECT ET AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX



3 Associer le Conseil municipal des enfants à la réflexion sur la cause animale

Moyens



- Consacrer une séance du Conseil municipal des enfants à la cause animale
- Faire témoigner des associations du territoire sur leurs actions pour apporter une expertise terrain
- Réaliser au cours de la séance une vidéo avec un témoignage des enfants sur le sujet pour la partager dans leur école respective

Interlocuteurs



- **Ville de Pessac**: Direction Enfance, Direction Transition écologique et solidaire
- Partenaires : SPA, LPO...

Estimation budgétaire



- 400€ pour la réalisation d'une vidéo

Calendrier prévisionnel



A planifier au cours de l'année scolaire 2021-2022

AXE 1 : SENSIBILISER AU RESPECT ET AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX



4 Sensibiliser les enfants à la cause animale sur les temps d'accueil périscolaire et de centres de loisirs

Moyens



- Réaliser un diagnostic des ressources et pratiques existantes dans les structures de la Ville
- Identifier les ressources pédagogiques complémentaires et pertinentes (jeux, livres, vidéos...)
- Créer des boîtes à outils pédagogiques et les mettre à disposition des accueils périscolaires et centres de loisirs



Interlocuteurs

- **Ville de Pessac:** Direction Enfance, Direction Transition écologique et solidaire



Estimation budgétaire

- 1 000€ achat de matériel pédagogique



Calendrier prévisionnel

2021 : diagnostic des ressources existantes

2022 : construction du contenu des boîtes à outils pour mise en service à la rentrée scolaire 2022/2023

Reconduction de l'action après évaluation et enrichissement du contenu des boîtes à outils

AXE 1 : SENSIBILISER AU RESPECT ET AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX



5 Associer les étudiants et les intervenants de l'enseignement supérieur à la réflexion sur la cause animale

Moyens



- 1^{ère} phase : proposer chaque année une conférence / débat avec un expert et un professeur de sociologie du campus universitaire dans le cadre des Regards croisés (ex : expérimentation animale)
- 2^e phase : Assurer la présence de la Ville dans des colloques/conférences existants sur la cause animale

Interlocuteurs



- **Ville de Pessac** : Direction Sports/jeunesse et vie étudiante, Direction Transition écologique et solidaire
- **Intervenants** : membres de l'enseignement supérieur, CROUS

Estimation budgétaire



- 450€ pour l'animation du débat
- Prise en charge des frais de déplacement si nécessaire

Calendrier prévisionnel



Octobre 2021 pour la 1^{ère} conférence

Reconduction de la conférence en fonction des opportunités de thématique

AXE 1 : SENSIBILISER AU RESPECT ET AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX



6 Intégrer la cause animale dans les missions d'une future brigade de l'environnement

Moyens



- Elargir le périmètre d'intervention de la Police municipale en intégrant la cause animale et la gestion des incivilités
- Déterminer les attentes en matière de cause animale: vigilance sur des cas éventuels de maltraitance, chats errants, animaux susceptibles de faire des dégâts...
- Prévoir une formation spécifique pour les agents de la Police municipale



Interlocuteurs

- Ville de Pessac : Direction Sécurité et Sûreté municipales, Direction Transition écologique et solidaire



Estimation budgétaire

- A définir



Calendrier prévisionnel

A la date de la création de la brigade

AXE 1 : SENSIBILISER AU RESPECT ET AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX



7 Mettre en place des animations à l'occasion de la Journée mondiale des animaux le 4 octobre

Moyens



- Développer autour de la Journée mondiale des animaux le 4 octobre des animations ciblées auprès de différents publics : propriétaires d'animaux, enfants, personnes isolées, résidents en EHPAD
- Associer les acteurs du monde animal dans la définition et la construction de ces animations

Interlocuteurs



- Ville de Pessac : Direction Transition écologique et solidaire
- Intervenants : L'ensemble des partenaires associatifs et acteurs du monde animal

Estimation budgétaire



- A l'étude

Calendrier prévisionnel



2021 : étude préalable

2022 : Mise en place des animations la semaine autour du 4 octobre

AXE 2 : AGIR POUR UNE MEILLEURE COHABITATION HOMME / ANIMAL EN VILLE

L'Homme et l'animal partagent un même territoire et doivent apprendre à vivre ensemble, chacun devant y trouver sa place. Soucieuse de répondre aux besoins exprimés lors des différentes rencontres bilatérales, la Ville de Pessac souhaite mettre en œuvre des actions concrètes visant notamment à limiter la population de chats errants. La création d'aménagements dédiés aux chiens répond également à cet objectif du vivre ensemble.

Mais la cohabitation entre l'Homme et l'animal revêt aussi un caractère social. La Ville prend à cœur l'accompagnement de ses citoyens les plus précaires, les plus fragiles, dans la résolution des problématiques liées à leurs animaux de compagnie. Il s'agit là, dans les prérogatives de la Ville, de définir des moyens d'intervention pour la prise en charge de soins ou la garde sociale des animaux.

Ce second axe présente les 3 actions suivantes :

- 8 Soutenir une politique d'identification et de stérilisation des chats errants
- 9 Soutenir les propriétaires d'animaux domestiques en situation de précarité et/ou de handicap et/ou sans solution d'accueil en cas d'hospitalisation
- 10 Créer des aires de détente canine

AXE 2 : AGIR POUR UNE MEILLEURE COHABITATION HOMME / ANIMAL EN VILLE

8 Soutenir une politique d'identification et de stérilisation des chats errants



Moyens



- Déterminer les modalités d'intervention (zones, procédures...) et un point d'entrée unique pour les usagers (information, suivi, orientation...)
- Rechercher les structures habilitées à intervenir, solliciter les partenaires sur leur connaissance du terrain pour identifier les foyers de chats errants et établir une convention avec une association pour mettre en oeuvre cette politique
- Sensibiliser les agents de la Police municipale à la vigilance quant aux chats errants
- Mettre en place des indicateurs pertinents (nombre de foyers identifiés, interventions de la SACPA, plaintes reçues...)

Interlocuteurs



- **Ville de Pessac** : Service Hygiène et nuisances, Direction Sécurité et Sûreté municipales, Direction Transition écologique et solidaire
- **Intervenants** : Ecole du chat libre de Bordeaux, SACPA, SPA...



Estimation budgétaire

- 5 000€/an



Calendrier prévisionnel

2^e semestre 2021

AXE 2 : AGIR POUR UNE MEILLEURE COHABITATION HOMME / ANIMAL EN VILLE



9 Soutenir les propriétaires d'animaux domestiques en situation de précarité et/ou de handicap et/ou sans solution d'accueil en cas d'hospitalisation

Moyens



- Déterminer un cadre d'intervention de la Ville pour apporter une solution de garde ponctuelle pour les propriétaires (sous condition de ressources)
- Identifier les actions existantes (ex: chenil SPA) et étudier leur faisabilité
- Etudier la faisabilité d'un partenariat avec des vétérinaires pour assurer le suivi médical des animaux des propriétaires en situation de précarité
- Elaborer un dispositif citoyen mettant en relation des personnes isolées et des animaux sans solution de garde. Constituer un listing de familles d'accueil ponctuel et établir une procédure

Interlocuteurs



- Ville de Pessac : CCAS - Direction des solidarités, Direction Transition écologique et Bâtiments
- Intervenants : SPA, vétérinaires...

Estimation budgétaire



- 5 000€/an

Calendrier prévisionnel



- 2021/2022 : Etude technique et financière
- 2023 : Lancement des actions
- 2024/2026 : Reconduction des actions après évaluation

AXE 2 : AGIR POUR UNE MEILLEURE COHABITATION HOMME / ANIMAL EN VILLE



10 Créer des aires de détente canine

Moyens



- Mener une expérimentation à la Forêt du Bourgailh et/ou au Bois des sources du Peugue
- Déterminer le contenu de l'aire (parcours santé, détente, déjections, point d'eau...) pour établir la surface nécessaire et les emplacements précis en co-construction avec les associations partenaires et les propriétaires canins
- Définir les conditions d'entretien de ces aires
- Etablir un règlement d'utilisation pour prévenir les conflits d'usage et sensibiliser les usagers aux règles de bonne conduite

Interlocuteurs



Ville de Pessac: Direction Transition écologique et Bâtiments

Intervenants : DDA PT Sud - Centre aménagement des espaces naturels, Espaces verts, Centre propreté, Ecosite du Bourgailh

Estimation budgétaire



- 40 000€ pour la création d'une première aire de détente canine d'une surface de 1 000m²

Calendrier prévisionnel



2021 : réalisation d'une 1^{ère} aire de détente canine
2022 : évaluation puis réalisation d'une 2^e aire

AXE 3 : S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA CAUSE ANIMALE

Comme déjà évoqué, l'engagement de la Ville de Pessac en faveur de la cause animale s'est développé lors de la précédente mandature au travers de différentes actions. Avec le lancement de cette démarche globale, la Ville souhaite honorer et accentuer ses promesses électorales en mettant en œuvre, dans le respect de la législation, des dispositions sur son territoire.

Il s'agit ici autant d'établir un cahier des charges ambitieux et novateur dans la restauration collective que d'envisager la limitation de la pratique de la chasse et de la pêche de loisir.

Ce troisième axe présente les 6 actions suivantes :

- 11** Inclure une clause sur le bien-être animal dans le cahier des charges de la restauration collective
- 12** Sensibiliser les usagers de la restauration scolaire et de la restauration administrative aux alternatives aux repas avec viande
- 13** Sensibiliser les structures d'accueil (EHPAD, IME, ESAT, résidences pour personnes âgées) à la cause animale
- 14** Poursuivre l'action engagée relative à l'interdiction d'animaux sauvages dans les cirques
- 15** Engager un dialogue avec les chasseurs du territoire visant à instaurer une meilleure cohabitation
- 16** Engager un dialogue visant à encadrer la pratique de la pêche

AXE 3 : S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA CAUSE ANIMALE



11 Inclure une clause sur le bien-être animal dans le cahier des charges de la restauration collective



Moyens



- Analyser l'existant
- Déterminer les critères pouvant être intégrés au cahier des charges : élevage en plein air, modes d'abattage doux, part du bio et du local



Interlocuteurs

- **Ville de Pessac** : Direction Enfance



Estimation budgétaire

- Intégration du coût de la démarche dans le renouvellement de la restauration collective



Calendrier prévisionnel

2021 : étude, préconisations et rédaction des critères liés au bien-être animal dans le cahier des charges

2^e semestre 2022 : mise en place du système de restauration collective choisi

AXE 3 : S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA CAUSE ANIMALE

12 Sensibiliser les usagers de la restauration scolaire et de la restauration administrative aux alternatives aux repas avec viande

Moyens

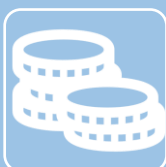


- Intégrer une clause sur la sensibilisation et la pédagogie autour des repas sans viande dans le cahier des charges de la future restauration collective
- Mettre en place des animations sur le thème "Saveurs végétales" au self Cohé pour les agents municipaux et à la Résidence Autonomie pour les personnes âgées
- Associer les agents de la Restauration collective (self Cohé, restauration scolaire) dans la sensibilisation des enfants aux saveurs végétales



Interlocuteurs

- Ville de Pessac : Direction Enfance



Estimation budgétaire

- Intégration du coût de la démarche dans le renouvellement de la restauration collective



Calendrier prévisionnel

2^e semestre 2022

AXE 3 : S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA CAUSE ANIMALE

13 Sensibiliser les structures d'accueil (EHPAD, IME, ESAT, résidences pour personnes âgées...) à la cause animale

Moyens



- Recenser les structures du territoire et les sensibiliser à la question
- Etudier le règlement intérieur de la Résidence Autonomie pour intégrer cette notion
- Identifier les pratiques existantes en termes d'accueil et les freins éventuels

Interlocuteurs



- Ville de Pessac : CCAS - Direction Autonomie/santé, Direction Transition écologique et solidaire
- Intervenants : EHPAD, IME, ESAT...

Estimation budgétaire



- Coût neutre

Calendrier prévisionnel



Action partiellement engagée

AXE 3 : S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA CAUSE ANIMALE



14 Poursuivre l'action engagée relative à l'interdiction d'animaux sauvages dans les cirques

Moyens



- Analyser les compétences du Maire et déterminer son périmètre d'action
- Proposer la rédaction d'un manifeste visant à faire évoluer le droit en matière de cause animale (incluant les cirques, la chasse et la pêche)

Interlocuteurs



- Ville de Pessac : Direction Transition écologique et solidaire, Direction Secrétariat général, Direction Sécurité et sûreté municipales
- Intervenant : Direction Affaires juridiques Bordeaux Métropole

Estimation budgétaire



- Coût neutre

Calendrier prévisionnel



Action partiellement engagée

AXE 3 : S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA CAUSE ANIMALE



15 Engager un dialogue avec les chasseurs du territoire visant à instaurer une meilleure cohabitation

Moyens



- Analyser les compétences du Maire et déterminer son périmètre d'intervention
- Engager un dialogue avec les chasseurs du territoire visant une meilleure cohabitation riverains/chasseurs (ex: 1 ou plusieurs jours sans chasse, interdiction de la chasse à moins de 200 mètres des habitations)
- Faire respecter l'interdiction de chasse à moins de 150 mètres des habitations
- Proposer la rédaction d'un manifeste visant à faire évoluer le droit en matière de cause animale (incluant les cirques, la chasse et la pêche)

Interlocuteurs



Ville de Pessac : Direction Transition écologique et solidaire, Direction Secrétariat général, Direction Sécurité et sûreté municipales

Intervenant : Direction Affaires juridiques Bordeaux Métropole



Estimation budgétaire

- Coût neutre



Calendrier prévisionnel

2021

AXE 3 : S'ENGAGER EN FAVEUR DE LA CAUSE ANIMALE



16 Engager un dialogue visant à encadrer la pratique de la pêche

Moyens



- Analyser les compétences du Maire et déterminer son périmètre d'intervention
- Faire respecter la réglementation existante sur la pêche
- Proposer la rédaction d'un manifeste visant à faire évoluer le droit en matière de cause animale (incluant les cirques, la chasse et la pêche)

Interlocuteurs



- Ville de Pessac : Direction Transition écologique et solidaire, Direction Secrétariat général, Direction Sécurité et sûreté municipales
- Intervenant : Direction des Affaires juridiques de Bordeaux Métropole

Estimation budgétaire



- Coût neutre

Calendrier prévisionnel



2021

AXE 4 : INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA CAUSE ANIMALE

Pour s'assurer d'une bonne compréhension et de l'adhésion des Pessacais, la démarche engagée par la Ville en faveur de la cause animale s'accompagne d'une nécessaire communication auprès des différents publics, qu'ils soient propriétaires d'animaux ou non.

Le travail mené avec les membres du comité partenarial va permettre de recenser les ressources documentaires à mettre à disposition, par le biais de supports papier mais aussi en ligne sur www.pessac.fr avec la création d'un espace dédié.

La future Maison de la Transition écologique et citoyenne sera positionnée comme le point d'entrée unique pour les Pessacais afin de trouver les réponses à leurs questions concernant les animaux.

Ce dernier axe présente les 4 actions suivantes :

- 17 Faciliter l'accès à l'information sur la cause animale aux usagers
- 18 Intégrer la thématique de la cause animale dans la future Maison de la Transition écologique et citoyenne
- 19 Faire connaître les structures et dispositifs existants sur la cause animale
- 20 Garantir la transparence des actions menées en faveur de la cause animale

AXE 4 : INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA CAUSE ANIMALE



17 Faciliter l'accès à l'information sur la cause animale aux usagers

Moyens



- Créer un espace ressource dédié à la cause animale sur www.pessac.fr
- Elaborer une foire aux questions pour permettre aux agents de répondre aux demandes des usagers (chatbox, accueil...)

Interlocuteurs



- **Ville de Pessac**: Direction Communication/Imprimerie, Direction Transition écologique et solidaire

Estimation budgétaire



- Coût neutre

Calendrier prévisionnel



- . 1^{er} trimestre 2021
- . Mise à jour régulière du contenu en fonction des actualités

AXE 4 : INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA CAUSE ANIMALE



18 Intégrer la thématique de la cause animale dans la future Maison municipale de la Transition écologique et citoyenne

Moyens



- Positionner la future Maison municipale de la Transition écologique et citoyenne comme le point d'entrée unique à toutes les questions relatives à la cause animale
- Proposer des ressources documentaires à mettre à disposition des usagers
- Définir un programme d'animations sur la thématique

Interlocuteurs



- Ville de Pessac : Direction Transition écologique et solidaire
- Intervenants : Partenaires associatifs

Estimation budgétaire



- A l'étude - Intégrée dans la réflexion globale de la future maison

Calendrier prévisionnel



2^e semestre 2022

AXE 4 : INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA CAUSE ANIMALE



19 Faire connaître les structures et les dispositifs existants sur la cause animale

Moyens



- Recenser les acteurs du monde animal sur le territoire
- Construire un document ressource à fournir aux propriétaires d'animaux et à mettre à disposition des usagers : démarche de la Ville, éducation des animaux, numéros utiles, réglementation, responsabilités des propriétaires...

Interlocuteurs



- **Ville de Pessac** : Direction Transition écologique et solidaire, Direction Communication/Imprimerie

Estimation budgétaire



- 1 000€

Calendrier prévisionnel



. 2^e semestre 2021

. Mise à jour régulière du contenu en fonction des actualités

AXE 4 : INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LA CAUSE ANIMALE



20

Garantir la transparence des actions menées en faveur de la cause animale

Moyens



- Intégrer la cause animale dans le rapport annuel du développement durable
- Elaborer un bilan d'activités avec des indicateurs définis, incluant l'activité de la fourrière animale

Interlocuteurs



- Ville de Pessac : Direction Transition écologique et solidaire, Direction Sécurité et sûreté municipales
- Partenaires : SPA, partenaires associatifs mobilisés...

Estimation budgétaire



- Coût neutre

Calendrier prévisionnel



Octobre 2021 : collecte des données / indicateurs définis et rédaction du rapport

Février 2022 : Présentation du rapport en Conseil municipal

Perspectives

Le lancement de la démarche en faveur de la cause animale à Pessac traduit la volonté de la Ville de Pessac de passer, dès 2021, en phase active avec les actions ayant fait l'objet d'une priorisation par le comité partenarial.

La réussite de ce plan d'actions repose sur la mobilisation des différentes Directions concernées et sur l'implication et l'expertise de terrain des partenaires identifiés.

« On peut juger de la grandeur d'une nation et ses progrès moraux par la façon dont elle traite les animaux » a écrit Gandhi. La Ville de Pessac s'engage à faire de son territoire une grande Ville.

Dernière mise à jour : 25 février 2021

© licence [CC BY-SA-NC](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/)